

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à 14h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 24/10/2025**

**Nombre de délégués en exercice : 49**

**Nombre de délégués présents : 22**

**Nombre de votants : 26**

**Nombre de voix : 93**

**Présents titulaires ( 20 ) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Monsieur Olivier GEORGIADIS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo

**Présents suppléants ( 2 ) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES pour Bordeaux Métropole  
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

**Pouvoirs ( 4 ) :**

Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT  
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Frankie ANGEBAULT  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH à Madame Claude MELLIER  
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Renaud LAGRAVE

**Absents Excusés ( 29 ) :**

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Gérard REGNIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2025

### DELIBERATION 2025\_039 : AVIS DU COMITE DE BASSIN LIMOUSIN PERIGORD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les délibérations du Comité Syndical, n°2018\_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2025\_029 du 30 juin 2025 relative à la désignation et modification des délégués de bassin,

**Vu** la délibération 2024\_020 du Comité Syndical du 15 juillet 2024 relative à la validation de la typologie des hubs de mobilité à l'échelle de chaque bassin et la liste des hubs sélectionnés pour l'étape 3.2.

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique » et hiérarchisé,

**Considérant** la volonté d'accompagner l'aménagement et l'équipement des lieux d'intermodalité par des éléments d'analyse à l'échelle régionale permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

**Considérant** la méthodologie proposée dans le cadre de l'étude « hubs de mobilités » ainsi ses résultats issus des échanges lors des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

**Considérant** l'avis favorable du Comité de Bassin de Limousin Périgord, réuni le 13 octobre 2025, sur les pôles de mobilités,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

- **De valider l'avis 2025\_002 du Comité de Bassin Limousin Périgord de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, joint en annexe de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Claude MELLIER**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Renaud  
LAGRAVE  
Date de signature : 06/11/2025  
Qualité : Courrier - Nouvelle  
Aquitaine Mobilités

**Renaud LAGRAVE,**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **06/11/2025** et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le **07/11/2025**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le Comité de Bassin Limousin Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gilles BEGOUT

**Convocation faite le 06 octobre 2025**

**Présents titulaires (3) :**

- Monsieur BEGOUT Gilles pour Limoges Métropole
- Monsieur GEORGIADES Olivier pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur PRADAYROL Christian pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

**Présents suppléants (1) :**

- Monsieur Philippe JANICOT pour Limoges Métropole

**Absents excusés (9) :**

- Monsieur AUROY-PEYTOUT Thierry pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
- Monsieur BAGNOL Gérard pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
- Monsieur CHANTEGREIL Florian pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur EMON Jacky pour Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur GUILLAUME Serge pour la Communauté de communes Haute-Corrèze
- Monsieur LAGEDAMONT Jean-Marie pour Limoges Métropole
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur RINGENBACH Daniel pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
- Monsieur ROUGEOT Patrick pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

---

**AVIS 2025\_002 : ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES D'AIDE A LA DECISION (PRECONISATIONS DE DIMENSIONNEMENTS ET PREIMPLANTATIONS DES SERVICES DE MOBILITE).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 et 2025\_004 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 03 février 2025 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire de Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

**Considérant** les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

**Considérant** la méthodologie proposée pour l'étude des pôles de mobilités :

- Validation de la typologie des pôles (rabattement, connexion, structurant) et de la politique de services lors du comité de bassin du 13 juin 2024,
- Une première phase d'ateliers à l'automne 2024 ayant permis de présenter les préconisations en termes de dimensionnement et préimplantation des services de mobilité,
- Une deuxième phase d'ateliers ayant pour objectif de finaliser les documents techniques de l'étude et la synthèse par pôle de mobilité,


**Considérant** que l'avis porte sur des documents techniques d'aide à la décision,

**Considérant** les délibérations et courriers/mails des collectivités suivantes :

- Tulle Agglo sur les 3 pôles de mobilité de son territoire (mail du 23/09),
- Agglo de Brive sur les 4 pôles de mobilité de son territoire (courrier du 24/09),
- Grand Périgueux sur les 4 pôles de mobilité de son territoire (mail du 30/09),
- Communauté d'agglomération Bergeracoise sur les 5 pôles de mobilité de son territoire (mail du 29/09),
- Communauté Urbaine Limoges Métropole sur 1 pôle de mobilité de son territoire (mail du 14/08),
- Communauté de communes Haute-Corrèze sur 1 pôle de mobilité de son territoire (mail du 18/08),
- Communauté de communes Val de Vienne sur 1 pôle de mobilité de son territoire (courrier du 07/10),
- Communauté de communes Sarlat Périgord Noir sur 1 pôle de mobilité de son territoire (mail du 06/10),
- SNCF Gares&Connexions sur l'ensemble des gares du bassin Limousin - Périgord (mail du 06/10),

**Après en avoir débattu, le Comité de Bassin Limousin Périgord, à l'unanimité, donne un avis favorable :**

- **Sur l'ensemble des avis recueillis à l'échelle du bassin Limousin - Périgord,**
- **Sur le document technique de dimensionnement et la pré-implantation des services de mobilité dans les pôles de mobilité du bassin Limousin Périgord**

Le Président du bassin  
Limousin - Périgord,  
  
Gilles BEGOUT